



**DEMANDE DE PRIX (RFQ)
(Biens)**

UNDP Tunisie	DATE: 13/02/2017
	N° DE REFERENCE DE LA RFQ : RFQ 2017-03

Chère Madame/Cher Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir nous soumettre votre offre de prix au titre de « Achat de mobilier de bureau et armoires métalliques », tels que décrits en détails à l'annexe 1 de la présente RFQ. Lors de l'établissement de votre offre de prix, veuillez utiliser le formulaire figurant à l'annexe 2 jointe aux présentes.

Les offres de prix peuvent être soumises jusqu'au **03/03/2017** ou par Dépôt au bureau du PNUD à l'adresse suivante :

Programme des Nations Unies pour le développement

« NE PAS OUVRIR

A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE REPRESENTANT RESIDENT DU PNUD EN TUNISIE

**RFQ 2017-03 Acquisition de mobilier et d'armoires métalliques – projet PPRC
41 BIS IMPASSE LOUIS BRAILLE – AVENUE LOUIS BRAILLE – CITE EL KHADHRA – 1003 TUNIS »**

et par E-mail à l'adresse suivante :

Programme des Nations Unies pour le développement

procurement.sap-tunisia@undp.org

Les offres de prix soumises par courrier électronique ne peuvent dépasser **02 MB**, doivent être exemptes de virus et se limiter à **1** envoi par courrier électronique. Elles doivent être exemptes de toute forme de virus ou contenu corrompu, à défaut de quoi elles seront rejetées.

Il vous appartiendra de vous assurer que votre offre de prix parviendra à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard à la date-limite. Les offres de prix qui seront reçues par le PNUD postérieurement à la date-limite indiquée ci-dessus, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en compte. Si vous soumettez votre offre de prix par courrier électronique, veuillez-vous assurer qu'elle est signée, en format .pdf et exempte de virus ou fichiers corrompus.

Veuillez prendre note des exigences et conditions concernant la fourniture du ou des biens susmentionnés :

Adresse(s) exacte(s) du ou des lieux de livraison (indiquez-les toutes, s'il en existe plusieurs)	- Fernana, Gouvernorat de Jendouba - Bir Bouregba, Gouvernorat de Nabeul. - Gouvernorat de Bizerte. - Gouvernorat de Sousse Le fournisseur devra livrer et installer le matériel sur place
Date et heure limites de livraison prévues	☐ 6 semaines à compter de l'émission du bon de commande (BC)
Devise privilégiée pour l'établissement de l'offre de prix	☐ Dinar Tunisien
Taxe sur la valeur ajoutée applicable au prix offert ¹	☐ Doit exclure la TVA et autres impôts indirects applicables
Date-limite de soumission de l'offre de prix	Fermeture des bureaux, 15H 03/03/2017
Tous les documents, y compris les catalogues, les instructions et les manuels d'utilisation, doivent être rédigés dans la langue suivante :	☐ Français
Documents à fournir ²	☐ le formulaire fourni dans l'annexe 2, dûment rempli, conformément à la liste des exigences indiquées dans l'annexe 1 ; ☐ certificat d'inscription au registre du commerce le plus récent l'attestation la plus récente justifiant de la régularité de la situation fiscale ou une déclaration sur l'honneur attestant que l'entreprise s'est acquittée des impôts ☐ cahier de charge signé et avec cachet

¹ Ceci doit être concilié avec les INCOTERMS requis par la RFQ. En outre, l'exonération de TVA varie d'un pays à l'autre. Veuillez cocher ce qui est applicable au CO/BU du PNUD demandant les biens.

² Les 2 premiers éléments de cette liste sont obligatoires pour la fourniture de biens importés.

	☐ L'agrément délivré par le fabricant à la société en qualité de représentante (si le fournisseur n'est pas le fabricant) ; ☐ des certificats de qualité (ISO, etc.) si applicable; ☐ Un catalogue des produits proposés avec les spécifications techniques de chaque article, ☐ une déclaration écrite de non-inscription sur la liste 1267/1989 du Conseil de sécurité de l'ONU, sur la liste de la division des achats de l'ONU ou sur toute autre liste d'exclusion de l'ONU
Durée de validité des offres de prix à compter de la date de soumission	☐ 60 jours Dans certaines circonstances exceptionnelles, le PNUD pourra demander au fournisseur de proroger la durée de validité de son offre de prix au-delà de qui aura été initialement indiqué dans la présente RFQ. La proposition devra alors confirmer par écrit la prorogation, sans aucune modification de l'offre de prix.
Offres de prix partielles	☐ La présente RFQ concernent deux lots séparés : un lot de mobilier de bureaux et un lot d'armoires métalliques, le soumissionnaire pourra participer à un seul des lots ou aux deux lots à la fois.
Conditions de paiement ³	☐ 100% à la livraison et acceptation complète des biens Lot 1 ☐ 100% à la livraison et acceptation complète des biens Lot 2
Critères d'évaluation	☐ Conformité technique/plein respect des exigences et prix le plus bas ⁴ ☐ Acceptation sans réserve du BC/des conditions générales du contrat [il s'agit d'un critère obligatoire qui ne peut pas être supprimé, quelle que soit la nature des services demandés]
Le PNUD attribuera un contrat à :	☐ Un seul fournisseur par tout l'appel d'offre ☐ Un seul fournisseur pour le lot 1 et un seul fournisseur pour le lot 2
Type de contrat devant être signé	☐ Bon de commande

³ Le PNUD préfère ne pas verser d'avance lors de la signature du contrat. Si le fournisseur exige une avance, celle-ci sera limitée à 20 % du prix total offert. En cas de versement d'un pourcentage plus élevé ou d'une avance de \$30,000 ou plus, le PNUD obligera le fournisseur à fournir une garantie bancaire ou un chèque de banque à l'ordre du PNUD du même montant que l'avance versée par le PNUD au fournisseur.

⁴ Le PNUD se réserve le droit de ne pas attribuer le contrat à l'offre de prix la plus basse si la deuxième offre de prix la plus basse parmi les offres recevables est considérée comme étant largement supérieure, si le prix n'est pas supérieur de plus de 10 % à l'offre conforme assortie du prix le plus bas et si le budget permet de couvrir la différence de prix. Le terme « supérieure », tel qu'il est utilisé dans le présent paragraphe désigne des offres qui dépassent les exigences préétablies énoncées dans les spécifications.

Conditions particulières du contrat	☐ Annulation du BC en cas de retard de livraison/d'achèvement de 1 mois (applicable à chacun des 2 lots)
Conditions de versement du paiement	☐ Inspection satisfaisante ☐ Installation complète
Annexes de la présente RFQ ⁵	☐ Spécifications des biens requis (annexe 1) ☐ Formulaire de soumission de l'offre de prix (annexe 2) ☐ Conditions générales / Conditions particulières (annexe 3). La non-acceptation des conditions générales (CG) constituera un motif d'élimination de la présente procédure d'achat
Personnes à contacter pour les demandes de renseignements (Demandes de renseignements écrites uniquement) ⁶	procurement.sap-tunisia@undp.org <i>en mentionnant la référence du dossier «RFQ 2017- 03: Acquisition de mobilier et armoire métallique – Projet PPRC »</i> Les réponses tardives du PNUD ne pourront pas servir de prétexte à la prorogation de la date-limite de soumission, sauf si le PNUD estime qu'une telle prorogation est nécessaire et communique une nouvelle date-limite aux offrants.

Les biens proposés seront examinés au regard de l'exhaustivité et de la conformité de l'offre de prix par rapport aux spécifications minimums décrites ci-dessus et à toute autre annexe fournissant des détails sur les exigences du PNUD.

L'offre de prix qui sera conforme à l'ensemble des spécifications et exigences, qui proposera le prix le plus bas, et qui respectera l'ensemble des autres critères d'évaluation sera retenue. Toute offre qui ne respectera pas les exigences sera rejetée.

Toute différence entre le prix unitaire et le prix total (obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité) sera recalculée par le PNUD. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le fournisseur n'accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d'erreurs effectués par le PNUD, son offre de prix sera rejetée.

Le PNUD se réserve le droit, après avoir identifié l'offre de prix la plus basse, d'attribuer le contrat uniquement en fonction des prix des biens si le coût de transport (fret et assurance) s'avère être supérieur au propre coût estimatif du PNUD en cas de recours à son propre transitaire et à son propre assureur.

Au cours de la durée de validité de l'offre de prix, aucune modification du prix résultant de la hausse des coûts, de l'inflation, de la fluctuation des taux de change ou de tout autre facteur de marché ne sera acceptée par le PNUD après réception de l'offre de prix. Lors de l'attribution du contrat ou du bon de commande, le PNUD se réserve le droit de modifier (à la hausse ou à la baisse) la quantité des services et/ou biens, dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du montant total de l'offre, sans modification du

⁵ Si les informations sont disponibles sur le Web, il est possible de ne fournir qu'un simple URL permettant d'y accéder.

⁶ La personne à contacter et l'adresse sont indiquées à titre officiel par le PNUD. Si des demandes de renseignements sont adressées à d'autres personnes ou adresses, même s'il s'agit de fonctionnaires du PNUD, le PNUD ne sera pas tenu d'y répondre et ne pourra pas confirmer leur réception.

prix unitaire ou des autres conditions.

Tout bon de commande qui sera émis au titre de la présente RFQ sera soumis aux conditions générales jointes aux présentes. La simple soumission d'une offre de prix emporte acceptation sans réserve par le fournisseur des conditions générales du PNUD figurant à l'annexe 3 des présentes.

Le PNUD n'est pas tenu d'accepter une quelconque offre de prix ou d'attribuer un contrat/bon de commande et n'est pas responsable des coûts liés à la préparation et à la soumission par le fournisseur d'une offre de prix, quels que soient le résultat ou les modalités du processus de sélection.

Veuillez noter que la procédure de contestation du PNUD qui est ouverte aux fournisseurs a pour but de permettre aux personnes ou entreprises non retenues pour l'attribution d'un bon de commande ou d'un contrat de faire appel dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. Si vous estimez que vous n'avez pas été traité de manière équitable, vous pouvez obtenir des informations détaillées sur les procédures de contestation ouvertes aux fournisseurs à l'adresse suivante : <http://www.undp.org/procurement/protest.shtml> .

Le PNUD encourage chaque fournisseur potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts en indiquant au PNUD si vous-même, l'une de vos sociétés affiliées ou un membre de votre personnel a participé à la préparation des exigences, du projet, des spécifications, des estimations des coûts et des autres informations utilisées dans la présente RFQ.

Le PNUD applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis des fraudes et autres pratiques interdites et s'est engagé à identifier et à sanctionner l'ensemble de ces actes et pratiques préjudiciables au PNUD, ainsi qu'aux tiers participant aux activités du PNUD. Le PNUD attend de ses fournisseurs qu'ils respectent le code de conduite à l'intention des fournisseurs de l'Organisation des Nations Unies qui peut être consulté par l'intermédiaire du lien suivant : http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct_english.pdf

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre offre de prix.

Cordialement,

Lot 1 Mobilier de bureaux : Spécifications techniques

Articles à fournir	Quantité / Poste						Total	Description / Spécifications des biens	Date limite de livraison
	Fernana	Bizerte	Sousse	Centre de simulation Bir Bouregba	Centre de simulation Bizerte	Salle des opérations			
Bureau de direction 1	01	01	01			03 (sous-directeurs)	06	Avec retour et caisson 4 tiroirs verrouillables avec extension frontale et latérale gauche (angle arrondi) couleur hêtre aspect bois naturel 1,95 x1,85 x 0,72m	6 semaines
Bureau 2	0	0	0	01 (chef de poste)	01 (chef de poste)	37 (agents)	39	Avec caisson 4 tiroirs verrouillables avec couleur hêtre aspect bois naturel 1,40 0,80 x 0,75m	6 semaines
Elément de rangement						03 (imprimante multifonctions)	03	De même couleur que le bureau ci-dessus avec tiroirs verrouillables à clé dimensions 90*47*72cm	6 semaines
Meuble de rangement bas assorti au bureau de direction	02	02	02			03 (sous-directeurs)	09	De couleur hêtre aspect bois naturel, 2 portes verrouillables à clés dimension : 0.90x 0,47x 0,86m	6 semaines
Table basse pour visiteur assorti au meuble de direction	01	01	01			03 (sous-directeurs)	06	De couleur hêtre aspect bois naturel dimension : 60*60*40 cm	6 semaines
Fauteuil de direction	01	01	01			03 (sous-directeurs)	06	En simili cuir noir, dossier haut avec accoudoirs attachés au dossier, piétements 5 branches en métal	6 semaines
Chaise de visiteurs pour bureau de direction	02	02	02			06 (sous-directeurs)	12	Sur 4 pieds epoxy noir sans accoudoirs. Revêtement assise noir + dossier en simili cuir noir	6 semaines

Bureau agent 1	07	07	07			7 (chefs de services)	28	De couleur hêtre Dimension 150*75*72 cm avec retour muni d'un bloc à 4 tiroirs dont un verrouillable, couleur hêtre, piètement en tube rectangulaire	6 semaines
Fauteuil agent	08	08	08			19 (chefs de services)	43	De couleur noire, dossier haut avec piètement 5 branches noire, accoudoir relié au dossier.	6 semaines
Chaises	14	14	14				42	Sur 4 pieds, sans accoudoir, revêtement assise + dossier plastique non rembourré	6 semaines
Table	02	02	02	05	05		16	Dessus bois Stratifié structure en tube, 1,50x 0,75x 0,72m	6 semaines
Chaises	08	08	08	10	10	37 (agents)	81	De couleur noire sans accoudoirs, dossier rembourré.	6 semaines
Table réfectoire	01	01	01				03	De dimension 180*075*072 cm, dessus plastifié de couleur grise	6 semaines
Chaise réfectoire	06	06	06				18	De couleur noire Sur 4 pieds, thermos plastifié ou similaire, structure laquée au four, sans accoudoir.	6 semaines
Banquettes d'attente à 3 bancs	04	04	04	02	02		16	Thermo-plastifié ou similaire, couleur gris structure laquée au four, piètement pouvant être riveté au sol, dossier plastique non rembourré, perforés.	6 semaines
Salle de réunion						01 (4 ^{ème})	01	Composée d'une table de dimension 5,00*1,40*0.73m avec 20 chaises assorties et de 2 meubles de rangement bas de même couleur	6 semaines
Desks pour téléopérateurs						02	02	Modules de six desks avec séparations supérieures et sans séparations inférieures. L'ajout d'accessoires de rangement et d'organisations des mous de	6 semaines

								câbles fixés au-dessous des desks est un atout	
Chaise Conférence with writing table				17	17		34	Chaise Conférence with writing table	6 semaines
Bureau Informatique (L*W*H) 70*55*76				01	01		02	Bureau Informatique (L*W*H) 70*55*76	6 semaines
Chaise Smart chromé avec accoudoirs				01	01		02	Chaise Smart chromé avec accoudoirs	6 semaines
Eléments bas MI.B (L*W*H) 90*47*86				01	01	02 bureaux Fax	04	Eléments bas MI.B (L*W*H) 90*47*86	6 semaines

Lot 2 Armoires métalliques : Spécifications techniques

Articles à fournir	Quantité / Poste				Total	Description / Spécifications des biens	Date limite de livraison
	Fernana	Bizerte	Sousse	Salle des opérations			
Vestiaire métallique	6	6	6		18	Modules de 4 casiers superposées 2x2 de 60 x 50 x 190cm, chaque compartiment avec une tablette supérieure, un porte cintre et avec un porte étiquette sur la porte, verrouillable, fente d'aération, fermeture en trois points, couleur beige	6 semaines
Vestiaire métallique2	1	1	1		03	Vestiaire simple de couleur beige (1 porte) 50 x 30 x 190 cm, verrouillable, fente d'aération, fermeture en 3 points, couleur beige	6 semaines
Vestiaire métallique de grande capacité	2	2	2		06	Vestiaires de 500 mm, dimension 500mm x 500mm x 1800mm, fermeture à clé, tringle porte-cintre, crochet porte manteaux, porte étiquette, fente de ventilation sur le devant et le côté, tôle épaisseur 7/10ème	6 semaines
Vestiaire métallique	1	1	1		03	Vestiaire simple coupé en deux, une porte partie supérieure et une partie inférieure Dimension : 50 x 30 x 190 cm, verrouillable, fente d'aération.	6 semaines
Armoire de rangement métallique	7	7	7	13	34	À deux portes, de couleur beige, carcasse en tôle d'acier LAF, 4 tablettes réglables en hauteur, fermeture en 2 points par serrure à poignée avec 2 clés. Dimension : hauteur 1960mm, largeur 1200mm et profondeur 430mm	6 semaines
Armoire forte 1055 litres	1	1	1		03	2 portes, structure en tôle d'acier épaisseur 4mm , 4 tablettes amovibles, serrure à clés à double panneton protégé par un blindage, verrouillage à 3 compteurs. Nombre de pènes haut 2, bas 2, avant 4. Porte à double paroi de 50mm d'épaisseur inarrachable en position fermée Hauteur : 1950mm, largeur 1250 mm et profondeur 500 mm. L'armoire doit être réaménagée à l'intérieur par la mise en place d'un bloc contenant 24 mini coffrets en métal avec fermeture à clé ; Dimensions du bloc : H1950x L1250 x P500 mm ; Poids :230Kg ; Dim d'un mini-coffret : H160*L130 mm Un support amovible en bois de 10 fusils doit aussi y être installé (Voir photos ci-dessous à titre d'exemple)	6 semaines

							
Armoire forte 236 litres	1	1	1		3	1 porte à double paroi de 40mm, structure en tôle d'acier épaisseur 20/10, 2 tablettes amovibles, serrure à clés à double panneton protégé par un blindage, verrouillage à 3 compteurs. Nombre de pènes haut 2, bas 2, avant 4. Dimension : hauteur 1000 x largeurs 600 x profondeur 500 en mm	6 semaines

- *Veillez joindre le calendrier de livraison, en tant que de besoin, et le groupe par lot, si des soumissions partielles sont autorisées. Précisez les lieux de livraison si les biens ont plusieurs destinations.*

Les dimensions sont à titre indicatif, veuillez vous en rapprocher le plus possible

FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L'OFFRE DE PRIX DU FOURNISSEUR⁷
(Le présent formulaire doit être soumis uniquement sur le papier à en-tête officiel du fournisseur⁸)

Le fournisseur soussigné accepte par les présentes les conditions générales du PNUD et propose de fournir les articles énumérés ci-dessous conformément aux spécifications et exigences du PNUD, telles qu'indiquées dans la RFQ ayant pour n° de référence : RFQ 2017-03:

TABLEAU 1 : Offre de fourniture de biens conformes aux spécifications techniques et exigences :
Lot 1 Mobilier de bureaux

Article	Description/Spécifications des biens	Quantité	Date-limite de livraison	Prix unitaire	Prix total par article
Bureau de direction 1					
Bureau 2					
Elément de rangement					
Meuble de rangement bas assorti au bureau de direction					
Table basse pour visiteur assorti au meuble de direction					
Fauteuil de direction					
Chaise de visiteurs pour bureau de direction					
Bureau agent 1					
Fauteuil agent					
Chaises					
Table					
Chaises					
Table réfectoire					
Chaise réfectoire					
Banquettes d'attente à 3 bancs					
Salle de réunion					

⁷ Ceci sert de guide au fournisseur dans le cadre de la préparation de l'offre de prix et du barème de prix.

⁸ Le papier à en-tête officiel doit indiquer les coordonnées – adresses, courrier électronique, numéros de téléphone et de fax – aux fins de vérification.

Desks pour téléopérateurs					
Chaise Conférence with writing table					
Bureau Informatique (L*W*H) 70*55*76					
Chaise Smart chromé avec accoudoirs					
Eléments bas M.I.B (L*W*H) 90*47*86					
	<u>Prix totaux des biens</u>				
	Offre de prix finale, totale et globale				

Lot 2 Armoires métalliques

Article	Description/Spécifications des biens	Quantité	Date limite de livraison	Prix unitaire	Prix total par article
Vestiaire métallique					
Vestiaire métallique2					
Vestiaire métallique de grande capacité					
Vestiaire métallique					
Armoire de rangement métallique					
Armoire forte 1055 litres					
Armoire forte 236 litres					
	Offre de prix finale, totale et globale				

TABLEAU 2 : Offre de conformité aux autres conditions et exigences connexes

Autres informations concernant notre offre de prix :	Vos réponses		
	<i>Oui, nous nous y conformerons</i>	<i>Non, nous ne pouvons</i>	<i>Si vous ne pouvez pas vous y conformer,</i>

		<i>nous y conformer</i>	<i>veuillez faire une contre-proposition</i>
Délai de livraison			
Validité de l'offre de prix			
Acceptation des modalités de paiement			
Totalité des conditions générales du PNUD (RFQ signé)			

Toutes les autres informations que nous n'avons pas fournies emportent automatiquement conformité pleine et entière de notre part aux exigences et conditions de la RFQ.

*[nom et signature de la personne habilitée par le
fournisseur]
[fonctions]
[date]*

Conditions générales

1. ACCEPTATION DU BON DE COMMANDE

Le fournisseur ne peut accepter le présent bon de commande qu'en signant et en retournant une copie de celui-ci à titre d'accusé de réception ou en livrant les biens dans le respect des délais impartis, conformément aux conditions du présent bon de commande, telles qu'indiquées dans les présentes. L'acceptation du présent bon de commande créera un contrat entre les parties aux termes duquel les droits et obligations des parties seront exclusivement régis par les conditions du présent bon de commande, ainsi que par les présentes conditions générales. Aucune disposition supplémentaire ou contraire proposée par le fournisseur ne sera opposable au PNUD, à moins qu'elle n'ait été acceptée par écrit par un fonctionnaire du PNUD dûment habilité à cette fin.

2. PAIEMENT

- 2.1 Une fois les conditions de livraison respectées, et sauf indication contraire figurant dans le présent bon de commande, le PNUD effectuera le paiement sous 30 jours à compter de la réception de la facture émise par le fournisseur relativement aux biens et de la copie des documents de transport indiqués dans le présent bon de commande.
- 2.2 Le paiement effectué sur présentation de la facture susmentionnée tiendra compte de toute réduction indiquée dans les conditions de paiement du présent bon de commande, à condition que le paiement intervienne dans le délai prévu par lesdites conditions de paiement.
- 2.3 A moins d'y être autorisé par le PNUD, le fournisseur devra soumettre une facture au titre du présent bon de commande et celle-ci devra indiquer le numéro d'identification du bon de commande.
- 2.4 Les prix indiqués dans le présent bon de commande ne pourront être augmentés qu'avec le consentement écrit et exprès du PNUD.

3. EXONERATION FISCALE

- 3.1 La section 7 de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies prévoit notamment que l'Organisation des Nations Unies, ainsi que ses organes subsidiaires, sont exonérés de tout impôt direct, sous réserve de la rémunération de services d'utilité publique, ainsi que des droits de douane et redevances de nature similaire à l'égard d'objets importés ou exportés pour leur usage officiel. Si une quelconque autorité gouvernementale refuse de reconnaître l'exonération du PNUD au titre desdits impôts, droits ou redevances, le fournisseur devra immédiatement consulter le PNUD afin de décider d'une procédure mutuellement acceptable.
- 3.2 Par conséquent, le fournisseur autorise le PNUD à déduire de la facture du fournisseur toute somme correspondant auxdits impôts, droits ou redevances, à moins que le fournisseur n'ait consulté le PNUD avant leur paiement et que le PNUD n'ait, dans chaque cas, expressément autorisé le fournisseur à payer lesdits impôts, droits ou redevances sous toute réserve. Dans ce cas, le fournisseur devra fournir au PNUD la preuve écrite de ce que le paiement desdits impôts, droits ou redevances aura été effectué et dûment autorisé.

4. RISQUE DE PERTE

Les risques de perte, d'endommagement ou de destruction des biens seront régis par les Incoterms 2010, sauf accord contraire des parties au recto du présent bon de commande.

5. LICENCES D'EXPORTATION

Nonobstant tout INCOTERM 2010 utilisé dans le présent bon de commande, le fournisseur devra obtenir toute licence d'exportation requise au titre des biens.

6. CONVENANCE DES BIENS/CONDITIONNEMENT

Le fournisseur garantit que les biens, y compris leur conditionnement, sont conformes aux spécifications des biens commandés aux termes du présent bon de commande et conviennent à l'utilisation à laquelle ils sont normalement destinés et aux utilisations expressément portées à la connaissance du fournisseur par le PNUD, et qu'ils sont exempts de défaut de fabrication ou de matériau. Le fournisseur garantit également que les biens sont emballés ou conditionnés de manière adéquate pour assurer leur protection.

7. INSPECTION

- 7.1 Le PNUD disposera d'un délai raisonnable, postérieurement à la livraison des biens, pour les inspecter et pour rejeter et refuser d'accepter ceux qui ne seront pas conformes au présent bon de commande. Le paiement des biens en application du présent bon de commande ne pourra pas être considéré comme emportant acceptation de ceux-ci.
- 7.2 Toute inspection des biens effectuée avant leur expédition ne libérera le fournisseur d'aucune de ses obligations contractuelles.

8. VIOLATION DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le fournisseur garantit que l'utilisation ou la fourniture par le PNUD des biens vendus aux termes du présent bon de commande ne viole aucun brevet, modèle, nom commercial ou marque commerciale. En outre, en application de la présente garantie, le fournisseur devra garantir, défendre et couvrir le PNUD et l'Organisation des Nations Unies au titre de l'ensemble des actions ou réclamations dirigées contre le PNUD ou l'Organisation des Nations Unies et concernant la prétendue violation d'un brevet, d'un modèle, d'un nom commercial ou d'une marque liée aux biens vendus aux termes du présent bon de commande.

9. DROITS DU PNUD

Si le fournisseur s'abstient de respecter ses obligations aux termes des conditions du présent bon de commande et, notamment, s'il s'abstient d'obtenir des licences d'exportation nécessaires ou de livrer tout ou partie des biens au plus tard à la date ou aux dates convenues, le PNUD pourra, après avoir mis en demeure le fournisseur de s'exécuter dans un délai raisonnable et sans préjudice de tout autre droit ou recours, exercer un ou plusieurs des droits suivants :

- 9.1 acquérir tout ou partie des biens auprès d'autres fournisseurs, auquel cas le PNUD pourra tenir le fournisseur responsable de tout coût supplémentaire ainsi occasionné ;
- 9.2 refuser de prendre livraison de tout ou partie des biens ;
- 9.3 résilier le présent bon de commande sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

10. LIVRAISON TARDIVE

Sans limiter les autres droits et obligations des parties aux termes des présentes, si le fournisseur est dans l'incapacité de livrer les biens au plus tard à la date ou aux dates de livraison prévues dans le présent bon de commande, le fournisseur devra (i) immédiatement consulter le PNUD afin de déterminer le moyen le plus rapide de livrer les biens et (ii) utiliser des moyens de livraison accélérés, à ses frais (à moins que le retard ne soit dû à un cas de force majeure), si le PNUD en fait raisonnablement la demande.

11. CESSIION ET INSOLVABILITE

- 11.1. Le fournisseur devra s'abstenir, à moins d'avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite du PNUD, de céder, de transférer, de nantir ou d'aliéner de toute autre manière le présent bon de commande, ou toute partie de celui-ci, ou ses droits ou obligations aux termes du présent bon de commande.

- 11.2. Si le fournisseur devient insolvable ou s'il fait l'objet d'un changement de contrôle en raison de son insolvabilité, le PNUD pourra, sans préjudice de tout autre droit ou recours, résilier immédiatement le présent bon de commande en remettant au fournisseur une notification écrite en ce sens.
- 12. UTILISATION DU NOM OU DE L'EMBLEME DU PNUD OU DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**
- Le fournisseur devra s'abstenir d'utiliser le nom, l'emblème ou le sceau officiel du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies à quelque fin que ce soit.
- 13. INTERDICTION DE LA PUBLICITE**
- Le fournisseur devra s'abstenir de faire connaître ou de rendre public de toute autre manière le fait qu'il fournit des biens ou des services au PNUD, à défaut d'avoir obtenu, dans chaque cas, son autorisation expresse.
- 14. TRAVAIL DES ENFANTS**
- Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses sociétés affiliées ne se livrent à aucune pratique contraire aux droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, y compris dans son article 32 qui prévoit notamment qu'un enfant ne peut être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptibles de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.
- Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.
- 15. MINES**
- Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses sociétés affiliées ne participent pas activement et directement à des activités ayant trait aux brevets, au développement, à l'assemblage, à la production, au commerce ou à la fabrication de mines ou à de telles activités au titre de composants principalement utilisés dans la fabrication de mines. Le terme « mines » désigne les engins définis à l'article 2, paragraphes 1, 4 et 5 du Protocole II annexé à la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discriminations.
- Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.
- 16. REGLEMENT DES DIFFERENDS**
- 16.1 Règlement amiable.** Les parties devront faire tout leur possible pour régler à l'amiable les différends, litiges ou réclamations liés au présent bon de commande ou à sa violation, résiliation ou nullité. Lorsque les parties tenteront de parvenir à un tel règlement amiable par la conciliation, celle-ci devra se dérouler conformément au Règlement de conciliation de la CNUDCI qui sera alors en vigueur, ou selon toute autre procédure dont les parties pourront convenir entre elles.
- 16.2 Arbitrage.** A moins que de tels différends, litiges ou réclamations liés au présent bon de commande ou à sa violation, résiliation ou nullité ne fassent l'objet d'un règlement amiable en application du paragraphe précédent du présent article sous soixante (60) jours à compter de la réception par l'une des parties de la demande aux fins de règlement amiable de l'autre partie, lesdits différends, litiges ou réclamations devront être soumis par l'une ou l'autre des parties à un arbitrage, conformément au Règlement d'arbitrage de la CNUDCI alors en vigueur, ainsi qu'à ses dispositions concernant le droit applicable. Le tribunal arbitral n'aura pas le pouvoir d'allouer des dommages et intérêts punitifs. Les

parties seront liées par toute sentence arbitrale rendue dans le cadre d'un tel arbitrage à titre de règlement final desdits différends, litiges ou réclamations.

17. PRIVILEGES ET IMMUNITES

Aucune disposition des présentes conditions générales ou du présent bon de commande ou y relative ne pourra être considérée comme emportant renonciation aux privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de ses organes subsidiaires.

18. EXPLOITATION SEXUELLE

18.1 Le prestataire devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour empêcher la commission à l'encontre de quiconque d'actes d'exploitation ou d'abus sexuel par le prestataire lui-même, par l'un quelconque de ses employés ou par toute autre personne pouvant être engagée par le prestataire pour fournir tout service en application du contrat. A cet égard, toute activité sexuelle avec une personne de moins de dix-huit ans, indépendamment de toute loi relative au consentement, constituera un acte d'exploitation et d'abus sexuels à l'encontre d'une telle personne. En outre, le prestataire devra s'abstenir d'échanger de l'argent, des biens, des services, des offres d'emploi ou d'autres choses de valeur contre des faveurs ou des activités sexuelles ou de se livrer à des activités sexuelles constitutives d'actes d'exploitation ou dégradantes, et devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour interdire à ses employés ou aux autres personnes qu'il aura engagées d'agir de la sorte. Le prestataire reconnaît et convient que les présentes dispositions constituent une condition essentielle du contrat et que toute violation de la présente déclaration et de la présente garantie autorisera le PNUD à résilier le contrat immédiatement par notification adressée au prestataire, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

18.2 Le PNUD ne fera pas application de la règle précédente relative à l'âge lorsque l'employé du prestataire ou toute autre personne pouvant être engagée par celui-ci pour fournir des services en application du contrat sera marié à la personne de moins de dix-huit ans avec laquelle ledit employé ou ladite autre personne aura eu une activité sexuelle et lorsqu'un tel mariage sera reconnu comme étant valable par les lois du pays de citoyenneté dudit employé ou de ladite autre personne.

19.0 INTERDICTION DE FOURNIR DES AVANTAGES AUX FONCTIONNAIRES

Le prestataire garantit qu'il n'a fourni ou qu'il ne proposera à aucun fonctionnaire du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies un quelconque avantage direct ou indirect résultant du présent contrat ou de son attribution. Le prestataire convient que toute violation de la présente disposition constituera la violation d'une condition essentielle du présent contrat.

20. POUVOIR DE MODIFICATION

Conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD, seul le fonctionnaire autorisé du PNUD a le pouvoir d'accepter pour le compte du PNUD toute modification apportée au présent contrat, une renonciation à l'une quelconque de ses dispositions ou toute relation contractuelle supplémentaire avec le prestataire. Par conséquent, aucune modification du présent contrat ne sera valable et opposable au PNUD à moins de faire l'objet d'un avenant au présent contrat signé par le prestataire et le fonctionnaire autorisé du PNUD conjointement.